

## DECISION DU MAIRE DEC N° 2025DEC018

**O B J E T**

**Construction d'un centre technique municipal – Lot n°02 – Gros œuvre –  
Avenant n°03 avec la société VOISIN CONSTRUCTION**

**Monsieur Le Maire de Barbâtre,**

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1531-1 et L2122-22 pour les communes,

VU le Code de la commande publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 16 mars 2022 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux dans la limite de 900 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ;

VU la délibération n°2019DE003 en date du 24 janvier 2019 pour le lancement d'un projet de construction d'un nouveau centre technique municipal dans la zone d'activité économique de la Gaudinière ;

VU la délibération n°DEL2024-002 en date du 28 février 2024 approuvant la modification du montant des travaux de construction du futur centre technique municipal et le lancement d'une consultation d'entreprises en procédure adaptée ;

VU la décision du Maire n°2024DEC006, en date du 07 mars 2024, d'attribuer le contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre technique municipal au cabinet ARDOUIN-MASSONNEAU ARCHITECTURE sis 1, rue du 08 mai 1945, 44340 BOUGUENAIS, prise en vertu des délégations accordées au Maire par le Conseil municipal par délibération n°DEL2022-010 du 16 mars 2022 ;

CONSIDERANT qu'un appel d'offres a été lancé le jeudi 29 février 2024 via le portail *marches-securises.fr* et transmis au JOUE ainsi que dans un journal d'annonces légales (*Ouest-France*) le mercredi 06 mars 2024. La date limite de réception des offres avait été fixée au vendredi 29 mars 2024 à 12 h 00 ;

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 11 juin 2024 ;

VU la délibération n°DEL2024-027 en date du 03 juillet 2024 validant le choix des entreprises ;

VU l'avenant n°01 et le devis en plus-value d'un montant de 30 823,22 € HT de l'entreprise VOISIN CONSTRUCTION pour le lot n°02 – Gros œuvre ;

VU l'avenant n°02 et le devis en plus-value d'un montant de 9 605,59 € HT de l'entreprise VOISIN CONSTRUCTION pour le lot n°02 – Gros œuvre ;

VU l'avenant n°03 et le devis en plus-value d'un montant de 11 050,16 € HT de l'entreprise VOISIN CONSTRUCTION pour le lot n°02 - Gros œuvre ;

**DECIDE :**

**ARTICLE n° 1 :**

**D'accepter** la proposition d'avenant n°03 au marché de la société VOISIN CONSTRUCTION pour un montant en **plus-value de 11 050,16 € HT** (montant initial du marché : 418 000 € HT et après avenants 01, 02 et 03 de 469 478,97 € HT soit une augmentation de 2,64 % par rapport au montant initial du marché).

**ARTICLE n° 2 :**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales, un extrait en sera affiché en mairie, expédition en sera adressée au service chargé du contrôle de légalité et le déclarant en sera avisé.

Fait à Barbâtre, le 27 mai 2025

**LE MAIRE,  
Louis GIBIER**



*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage en Mairie le  
et de la réception en Sous-Préfecture le*

## COMMUNE DE BARBÂTRE

22 rue de l'Eglise

### D E V I S

85630 BARBATRE

SOULLANS, le 21 mai 2025

Devis n° A2025176

Conçu le : 06/05/25

#### Objet du devis

Constru d'un CTM - Travaux d'isolation de soubassement avec enduit de finition -

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<u>1</u>	<u>Terrassement pour préparation</u>				
1.1	Terrassement en pleine masse	Ft	1,000	650,000	650,00
	Sous-total Terrassement pour préparation				<b>650,00</b>
<u>2</u>	<u>Isolation thermique de soubassement 90mm R=2.55 en parois enterrées compris enduit de finition taloché</u>				
2.1	Isolation thermique collée sur parois enterrées avec enduit de finition -	M <sup>2</sup>	86,000	143,500	12 341,00
	Sous-total Isolation thermique de soubassement				<b>12 341,00</b>
<u>3</u>	<u>Moins values phase EXE</u>				
<u>3.1</u>	<u>Suppression Enduit et Badigeon hydrofuges vu en réunion et en accord avec le Bureau de contrôle</u>				
3.1.1	Sur soubassement agglos	m <sup>2</sup>	-46,440	33,100	-1 537,16
3.1.2	Sur longrines fuges vu en réunion et en accord avec le Bureau de contrôle	m <sup>2</sup>	-69,600	5,800	-403,68
	Sous-total Moins values phase EXE				<b>-1 940,84</b>
					<b>-1 940,84</b>

Devis valable 30 jours

**Total H.T.**  
**Total T.V.A** :  
**Total T.T.C.**

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025 1 050 16  
 Publié le 27/06/2025 1 050 16  
 ID : 085-218500114-20250527-2025DEC018-AR

**Net à payer (Euro)****13 260,19**

Taux de pénalité de retard : 14,5 %.

A : ..... le : 17/05/25

Mode de Règlement : 30 J fin de mois - Virement

Signature Entreprise



ZA - 5, Rue du Cormier  
 85300 SOULLANS

contact@voisin-constructions.fr  
 Récapitulatif

Tel : 02 51 93 35 16

N°	Description	Quantité	Prix U.	Montant H.T.
1	SIRET : 284 379 731 00027 NAF A399C Terrassement pour préparation	1,000	650,000	650,00
2	Isolation thermique de soubassement 90mm R=2.55 en parois enterrées c	1,000	12 341,000	12 341,00
3	Moins values phase EXE	1,000	-1 940,840	-1 940,84
3.1	Suppression Enduit et Badigeon hydrofuges vu en réunion et en accord	1,000	-1 940,840	-1 940,84

Devis N° A2025176

**Bon pour Accord.**Signature Client:

A Barbâtre, le 07 mai 2025  
 Le Main, Louis Gibier.

*enj 105*

Page 2



Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 085-218500114-20250527-2025DEC018-AR

**S<sup>2</sup>LO****MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques****MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES****EXE10****AVENANT N° 03**

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.*

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**MAIRIE DE BARBATRE  
22 RUE DE L' EGLISE  
85630 BARBATRE  
Tel : 02 28 17 33 81**

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]*

**VOISIN CONSTRUCTIONS  
5 RUE DU CORMIER  
85300 SOULLANS  
contact@voisin-constructions.fr  
TEL 02 51 93 35 16  
Siret N° 384 379731 00027**

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.** **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)*

**LOT N° 02- GROS OEUVRE****CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL 85630 BARBATRE**

**Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : ..... 13/09/2024**

**Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : ..... suivant planning.**

**Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

<b>Taux de la TVA :</b> ..... 20%	<b>Après avenant n°02</b>
<b>Montant HT :</b> ..... 418 000 €	<b>458 428.81€</b>
<b>Montant TTC :</b> ..... 501600€	<b>550 114.57€</b>



#### **D - Objet de l'avenant.**

#### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détalier toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

## **Travaux complémentaires suivant devis A2025176 ci-joint**

**Montant** 11 050.16 € HT  
13 260.19 € TTC

#### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
*(Cocher la case correspondante.)*

NON       OUI

**Montant de l'avenant :**

- Taux de la TVA : ..... 20%
  - Montant HT : ..... 11 050.16 €
  - Montant TTC : ..... 13 260.19 €
  - % d'écart introduit par l'avenant : ..... 2,4 %

#### **Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :**

- Montant HT : ..... 469 478.97 €
  - TVA 20% : ..... 93 895.79 €
  - Montant TTC : ..... 563 374.76 €

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
PONTOIZEAU Alexandre Conducteur de travaux principal	Soullans 23/05/2025	 <b>Voiisin</b> CONSTRUCTIONS ZA - 5 Rue du Cormier 85300 SOULLANS contact@voisin-constructions.fr Tél : 02 51 93 35 16 SIRET : 384 379 731 00027 - NAF 4339C

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).****Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Barbâtre , le 29-05-2025

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire de BARBÂTRE,  
Laur GIBIER



## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ..... , le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.